



Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

SLOX

ID : 021-200000925-20210617-17_06_2021_07-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION

11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-sept juin** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Denise ALLEMAND, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Jean-Luc MAHIEU (suppléé par M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU).

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

17/06/2021/07

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	31

Objet : Consultation d'établissements bancaires pour la contractualisation d'un emprunt

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise rappelle que pour les besoins de financement de projets d'investissement de construction et d'aménagement en cours, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 4 000 000,00 € (quatre millions d'euros).

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées par la Banque Postale,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de la Banque Postale, ainsi que le taux, le nombre d'années et la périodicité, au regard des conditions détaillées ci-dessous :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Score Gissler	1A	Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Montant du contrat de prêt	4 000 000,00EUR	Reçu en préfecture le 21/06/2021
Durée du montant de prêt	25 ans (vingt-cinq ans)	Affiché le 21/06/2021 ID : 021-200000925-20210617-17_06_2021_07-DE
Objet du contrat de prêt	Financer les investissements de l'efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain	
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2046 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds		
Montant	4 000 000.00 € (quatre millions d'euros)	
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/08/2021, en une, deux ou trois fois, avec versement automatique à cette date	
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 0.83% (zéro virgule quatre-vingt-trois pour cent)	
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 (trente) jours, sur la base d'une année de 360 (trois cent soixante) jours	
Échéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle	
Mode d'amortissement	Constant	
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
Commission d'engagement	0.10% (zéro virgule dix pour cent) du montant du contrat de prêt	

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 juin 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER